# Nicolas Marie Ruffin

## Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1715 Sorti : 1722

Né à Ruel (S. et Oise ), le 1664

Mort à Paris, rue St Jacques , le 27 Mars 1736

---

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir :

Adry, t. V, p. 59, 61. – t. II, p. 103.

Bougerel, t. II, p. 304.

Mme Albert Le Roy : Correspondance Quesnel, Paris, Perrin, 1900. t. II, p. 251, 254, 258, 348, 389

Nécrologe

Nouvelles Ecclés. du 16 juin 1736, p. 93.

Nicolas Marie Ruffin connu sous le nom du P. Denis Rufin

# Denis Rufin

né à Ruel, mort à Paris en 1736

+ Réflexions sur les propositions de la Constitution du 8 sept 1713 qui regardent la lecture de l'Ecriture Ste

2e édition 1714 in 12

+ Exhortation à la lecture de l'Ecriture Ste, surtout à celle du N. T.

Amsterdam 1718, in 12 de 80 pages

"cet ouvrage avait été entrepris pour servir de préface au N. T. de M. Huré mais ayant été trouvé trop long il a été imprimé séparément à Amsterdam sous les yeux du P Quesnel qui le crut de M. Le Gros, chanoine de Reims. Il est daté du 1 fév. 1717

+ Traités de la volonté antécédente et de la grâce efficace

" Je ne sais s'ils ont été imprimés."

+ Mémoires sur le témoignage de la vérité

+ Dissertation sur Grégoire de Rimini

(Mss de l'oratoire Y 7 F )

# Le Père Nicolas Marie Ruffin, dit Denis

M. M. 607, 4e catalogue, N° 512 =
Nicolas Denis entré en 1713 étant prêtre

---

Listes des assemblées =

1717 Douai act.
1720 Laon
1723 Troyes St Esprit
1726 " "

---

Nécrologe =
Absent.

---

Notes mss. de l'abbé Deghilage = (Voir dossier Douai)
Au service de la paroisse en 1716-1717

---

Nicolas Ruffin, de l'oratoire

né au village de Ruel en 1644
en relation avec Port-Royal
Nommé par Mgr Colbert à la
cure de Manneville. Mgr Cl. M.
d'Aubigné le révoqua en 1709
"propter denegatam pertinaciter
et obstinate subscriptionem
formularii Alexandri septimi".
(Arch. Seine Inf. G 6155 fo 162 vo)
Il dut quitter la France. Fut
appelant et réappelant, mais alors
n'appartenait plus au diocèse de
Rouen. Mort en 1736

cf Nouvelles eccl. 16 juin 1736

# Le Père Ruffin dit Denis (Nicolas Marie)

Adry = Bibliothèque des Ecrivains de l'Oratoire = (Bibl. Nle fonds fr. 25682) T. II. p 103 verso =
T. V p. 59-61 verso =

Ruffin Denis exclu du séminaire de Laon en mai 1722.

Mme Albert Le Roy : Correspondance de Quesnel, Paris, Perrin, 1900, 2 vol in 8

— T. II p. 251, Quesnel à Mlle de Joncoux, 4 X 1705

« Notre P. Blancaërt (Ruffin) ne se porte pas trop bien. »

En note : le P. Ruffin, de l'oratoire, chassé de ville en ville comme suspect de jansénisme, vint se réfugier qq. temps près du P. Quesnel ; mais fut obligé de quitter bientôt Amsterdam, dont le climat ne lui convenait point.

— T. II, p. 254, Petitpied à Mlle de Joncoux, 22 mars 1706 =

« Il n'est plus question de délibérer sur le parti que doit prendre notre ami malade. Il l'a pris, tout de lui-même,
« paraissant fort ennuyé d'être ici et fort attristé de son mal. Je vous avoue que je n'ai pas approuvé son voyage :
« je crains pour lui la fatigue du chemin et l'inquiétude du séjour. J'aurais bien plutôt été d'avis qu'aux premiers
« beaux jours du printemps, il eût été prendre l'air et le lait dans une autre province que celle-ci. Je l'aurais accompagné
« volontiers à Utrecht ou en Gueldre. Je n'ai pas osé pourtant contredire le voyage qu'il souhaitait et où d'autres personnes
« ne voient pas si grand risque.

« Quoi qu'il en soit, il est parti, il y a eu samedi 8 jours, ayant toujours son crachement de sang. Nous ne savons
« point ce qu'il est devenu. Il n'a point voulu souffrir qu'on l'accompagnât et il n'a point donné de ses nouvelles. Je ne
« m'en étonne pas, car il est fort paresseux à écrire. Un de nos amis seulement nous a dit qu'il l'avait rencontré
« à La Haye, mardi dernier.

— T. II. p 258 = Petitpied à Mlle de Joncoux 28 juin 1706 =

« J'ai reçu votre lettre du 13 juin. Vous me marquez d'abord que vous n'avez aucunes nouvelles de M. Ruffin. Je vous
« dirai que nous en reçûmes, vendredi dernier, avec des présents très considérables, qu'il fait au P. Quesnel, d'huile d'olives,
« de fleurs d'oranges confites, de prunes de Brignoles .. etc. Il a vu un médecin sur la route, qui, ayant examiné son mal,
« lui a dit que c'était un abcès formé entre les côtes et lui a prescrit qqs remèdes dont il nous assure qu'il se trouve
« fort bien. Les présents qu'il vous envoie, viennent par un vaisseau de Livourne.

— T. II p. 348 Quesnel au P. Ruffin à Mons le 25 juillet 1715 =

Dans cette lettre rien de personnel au P. Ruffin. A retenir qu'il était à Mons à cette date.

— T. II, p. 389 Quesnel au P. Ruffin à Douai le 21 octobre 1717 =

« Je reçus mardi votre lettre du 13 et j'y apprends avec joie que vous avez appelé avec 4 autres de nos Révérends
« Pères, c'est-à-dire les P.P. Besson, Leroi, Le Prévost et David. Je vous salue, vous embrasse et vous félicite, tous cinq
« de la grâce que Dieu vous a faite de vous choisir pour rendre témoignage à la vérité et de ce qu'il vous a rendus fidèles
« à sa grâce. Vous êtes les 5 vierges sages qui avez eu de l'huile dans vos lampes. Vous êtes venus un peu tard et il s'en
« est peu fallu que vous n'ayez trouvé la porte fermée, comme elle est maintenant (silence imposé par le roi 7 oct. 1717)
« Vous avez bien fait de taper à la porte de Pierre, car celle de Louis Antoine (Noailles) ne vous aurait peut-être pas été ouverte.
« Je crois que le meilleur parti est d'en demeurer là, sans faire sonner la trompette. On le sait à Arras ; on ne
« manquera pas de le savoir dans l'Oratoire. Cela suffit.

# Nicolas Marie Ruffin, dit Denis

Adry : Bibl. des écrivains de l'Oratoire, T. V. p 61 (Bibl Nle fonds fr. 25.685)

Nicolas Marie Ruffin, dit Denis, né à Rueil, mort à Paris en 1736.

Ce fut à Ruel que Nicolas Marie Ruffin prit naissance. Il embrassa d'abord l'état ecclésiastique et demeura longtemps à S. Magloire. De là il fut fait curé de Manneville auprès de Ponteaudemer, où il était en 1705. Il se retira dans la suite en Flandres où il entra chez les Pères de l'Oratoire à Mons. Il était à Douay en 1716. Il alla ensuite à Laon par ordre de ses supérieurs et à Troyes en 1720. Etant venu en 1735 à Paris, il tomba malade sur la paroisse de S. Jacques du Haut Pas où il mourut la nuit du 26 mars 1736 et fut inhumé le 27 dans cette église.

C'était un grand métaphysicien et un théologien habile. Il avait été qq. temps en Hollande avec le P. Quesnel et fut très lié dans sa jeunesse avec M. Nicole.

On lui doit :

(1° Exhortation à la lecture de l'Ecriture Ste, surtout à celle du Nouv. Test. Cet ouvrage avait été entrepris pour servir de préface au Nouv. Test. de M. Huré ; mais, ayant été trouvé trop long, il a été imprimé séparément à Amsterdam sous les yeux du P. Quesnel, qui le crut de M. Le Gros, chanoine de Reims, 1718 se est daté du 1 fév. 1717 et contient 80 pages in-12.

(2° Traités de la volonté antécédente et de la grâce efficace l'an 1714 et intitulés : Mémoires pour servir à la défense de la grâce de N.S.J.C, publiés à l'occasion de la constitution Unigenitus qui obscurcit sur ce point la foi et la doctrine de l'Eglise.

Tel était le titre qu'y avait mis M. Petitpied. Je ne sais s'ils ont été imprimés.

(3° Mémoires sur le témoignage de la vérité.

(4° Dissertation sur Grégoire de Rimini.

Il fut exclus du séminaire de Laon en mai 1722.

---

Nécrologe

Nicolas Marie Ruffin, ancien curé de Manneville au diocèse de Rouen, naquit à Ruelle près de Paris en 1664. Il avait été en liaison dans sa jeunesse avec les chanoines de Pamiers poursuivis pour l'affaire de la Régale et avec M. Nicole qui lui procura la connaissance de Port Royal des Champs où il allait faire qqfois des retraites. Il demeurait en 1698 au séminaire de S. Magloire où il formait de jeunes ecclésiastiques dans la piété et dans la science d'une sainte théologie.

M. Colbert, archevêque de Rouen, connaissant son mérite et ses talents, lui donna la cure de Manneville près de Pontaudemer. Le P. Ruffin travailla dans sa cure avec beaucoup de succès jusqu'à la mort de ce respectable prélat. Mais M. d'Aubigné, son successeur, tint une conduite bien différente. Le P. Ruffin étant janséniste, l'archevêque le dépouilla de sa cure et la donna à un autre qui détruisit tout le bien qu'il avait établi dans cette paroisse. Le P. Ruffin, forcé de céder, se retira d'abord chez les chanoines réguliers de Liège où il enseigna la théologie.

Chassé de là, il passa à Mons chez les Pères de l'oratoire wallons où on l'admit sous le nom de Père Denis qu'il porta toujours dans la suite. Les affaires de la Bulle l'obligèrent de changer de retraite et d'aller successivement à Douay, Bruxelles, Tournay et même à Amsterdam où il vit le P. Quesnel et M. Petitpied.

De retour en France, il fut reçu dans le séminaire de l'oratoire de Laon, d'où il fut chassé en 1722 par M. de Saint Albin. C'est là qu'il appela et réappela de la Bulle. Il fut ensuite à Boulogne où il resta peu d'années. Enfin il trouva un asile dans la maison du St Esprit de l'Oratoire de Troyes où il s'occupa à la direction et à la prédication avec bien du zèle et du succès. Il adhéra en 1728 à la cause de M. de Senez. Il fut depuis 2 fois aux assemblées générales de la Congrégation ; mais il en fut toujours exclus par les ordres de la Cour. Enfin, poursuivi

vivement par le P. de la Tour, il se trouva réduit à se cacher et à n'avoir point de demeure fixe. Son dernier domicile a été dans un petit appartement du faubourg S. Jacques. C'est là qu'il termina par une sainte mort une vie très occupée, très laborieuse et très édifiante, le 27 mars 1736, à 74 ans.
ans.

---

Nicolas - Marie Ruffin, connu sous le nom de Père Denis

Nicolas marie Ruffin naquit au Village de Ruel, auprès de paris, et mourut dans la même Ville dans la paroisse de St Jacques du Haut-pas le 27 mars 1736 agé de près de 74 ans. Dans sa jeunesse il s'etait trouvé en liaison avec les chanoines de Pamiers, poursuivis pour l'affaire de la régale ; Il avait aussi connu particulièrement Mr Nicole En 1698 il était au séminaire de St Magloire En 1702 Jacques Nicolas Colbert archev. de Rouen, prélat d'un mérite peu connu, ayant formé le dessein si louable de faire élever de jeunes ecclésiastiques dans la science et dans les vertus nécessaires pour la conduite des paroisses de la campagne, jeta les yeux sur Mr Ruffin, et dans cette vue le nomma par le conseil de Mrs Duguet et Coslet à la cure de Manneville-au-Roumois près de Pontaudemer. Mr Ruffin soutenu

par l'autorité de M de Colbert, son archevêque, dont il avait toute la confiance, travailla dans sa cure avec beaucoup de succès jusques à la mort de ce respectable prélat et pendant la vacance du siège; mais sous M ~~Hercules~~ d'Aubigné, son successeur, les choses changèrent étrangement de face; Il suffit de dire ici que le curé de Manneville devint une des premières victimes de cet évêque sulpicien. Le prétexte, dont on se servit, pour indisposer le nouvel archevêque contre ce curé, fut en général le jansénisme et en particulier la distribution qu'il avait faite de l'ordinaire de la messe. Mr Ruffin fut donc ~~[illegible]~~ attaqué à titre de janséniste et sur la proposition qu'on lui fit de signer le formulaire il alla consulter Mr Duguet qui le premier lui demanda ce qu'il en pensait, et s'il avait sur cela quelque doute? Mr Ruffin répondit que sur la signature pure et simple du formulaire en tant qu'elle ~~[illegible]~~ renferme ou qu'elle suppose la croyance du fait, comme celle du droit, il n'avait pas plus de doute que sur la proposition qui lui serait faite de commettre un adultère, ayant ajouté qu'il ne consultait que sur la manière de se conduire. M Duguet lui proposa 3 partis: le premier qui était le plus

parfait état de s'exposer à toutes les procédures et à tous leurs effets, sans éviter même la lettre de cachet, ni les ordres les plus rigoureux. Le second d'essuyer seulement un premier interrogatoire, et le 3e, qui était le plus faible de tous, de commencer par se retirer et se mettre à couvert. M. Suffren se détermina pour le second, et après avoir subi un interrogatoire de 54 et avoir offert de signer le formulaire suivant ce qui fut réglé par le pape Clément IX et approuvé par tous les évêques de France à la paix de l'Eglise, il disparut. L'interdit, qui lui fut signifié en conséquence au presbytère de Manneville, lui donna lieu d'écrire au prélat du lieu de sa retraite le 11 Avril 1709. « Tout ce qu'on me propose, lui écrit-il dans cet acte, et sur quoi on se fonde écrit pour m'interdire, se réduit à 2 choses à m'être rendu suspect dans la foi et à n'avoir pas voulu signer le formulaire purement et simplement, lorsqu'on me l'a présenté ; mais cette accusation de m'être rendu suspect est sans fondement et sans preuves : je n'ai rien dit, rien écrit, rien enseigné qui ne fût conforme à la règle de la foi ; et je suis bien assuré qu'on ne peut citer personne qui m'ait entendu dire quoi que ce soit de contraire aux sentiments de l'Eglise. J'ai

« condamné en particulier et dans les termes
« les plus clairs les 5 propositions comme il paraît
« dans le procès verbal cité dans votre ordonnance
« et que j'ose vous prier de rendre publié ; ainsi
« on ne peut sans injustice avoir ma foi
« pour suspecte .... pour ce qui est de la
« signature vous me la demandâtes Mgr, sans
« qu'il en fut question, sans avoir de cause légitime
« parce que vous me regardâtes comme suspect
« Je n'avais pas mérité cette ~~destination~~ distinction flétrissante
« et j'aurais pu refuser de la donner dans cette
« circonstance ; où il semble qu'elle se tournait
« en preuve contre moi. Cependant Mgr par
« respect pour vos ordres et pour vous marquer
« quelle est ma soumission dans tout ce qui
« ne regarde pas ma conscience, j'offris de signer
« etc (comme ci dessus), Je crois Mgr que vous êtes
« trop modeste pour condamner ce qui lors de
« la paix de Clement IX fut approuvé solennellement
« et avec un applaudissement si universel
« ainsi j'ignore absolument quel est mon crime
« et sur quoi l'on peut se fonder raisonnablement
« pour m'interdire, Je me suis retiré après avoir
« ~~entendu~~ rendu un témoignage authentique de la
« pureté de mes sentiments ; ce n'est point un
« crime et je croyais pouvoir me défendre sans
« qu'on employât des voies de fait à mon égard
« je suis prêt à le faire devant tout le monde

12

Nicolas Marie Ruffin

2.

« car je ne rougis pas de la vérité ... mais je ne
« connais pas mes ennemis ni les différents intérêts
« qu'on pourrait avoir de me perdre. Ainsi je
cherche dans la retraite un remède à des épreuves
qui seraient peut-être au dessus de mes forces
« Voila Mgr le secret de ma conduite et les voies
« simples et droites que j'ai suivies. Ma conscience
« me rend temoignage qu'il n'y a que la
« crainte de Dieu qui arrête l'inclination que
« j'aurais de donner une entière satisfaction
« à mon supérieur, mais je me ferai toujours
« un principe de religion d'être avec un profond resp(ect)

Cependant ses paroissiens presenterent à Mgr
de Rouen une Reqte pour le supplier de procurer
« la paix de leur église, la sûreté de leurs
« pauvres, les moyens de remplir leurs devoirs
« le retour enfin de leur cher pasteur par qui
« la providence et la miséricorde divine
« devait répandre sur eux ses avantages et ses
« benédiction ; (ce sont les termes de la requête)
Vous êtes Mgr ajoutent-ils notre père commun
et notre premier pasteur. Mais vos soins
infinis ne vous permettent pas d'entrer
dans tous nos détails et de porter les mains à
tous nos besoins. Ils rendent ensuite temoignage
à la vie sainte et au zèle infatigable de je
leur pasteur. A l'egard de sa doctrine, leur

simplicité ne leur permet pas d'entrer en telle matière mais ils disent qu'ils n'ont jamais entendu la parole de Dieu administrée avec autant d'utilité de force et d'onction qu'ils l'ont reçue de sa bouche que dans ce gd nombre d'instructions qu'il leur a faites ils n'ont rien reconnu qui ne fût propre à les porter à un profond respect envers Dieu à un gd amour de la religion et à une conduite chrétienne, rien enfin qui ne répondit au sentiment que tout le monde avait de sa science et de sa piété et aux notions qu'on leur a données dès l'enfance des vérités de la foi. Mgr continuent-ils ce qui redouble les regrets des suppliants et leur empressement pour le retour de leur pasteur c'est d'avoir vu et de voir encore dans la conjecture présente tant de misères et d'afflictions sans secours et sans consolateur c'est de voir les pauvres en si grand nombre et qui n'ont d'autre assistance que celle que le peu de facultés qui restent à leur curé peut leur procurer. Malgré son absence et sa retraite il a tâché d'y pourvoir. Mais son pouvoir n'a pu répondre à ses desseins et à de si gds besoins » Insensible à de si justes plaintes M d'Aubigné disposa de la cure de

Nameville en faveur du Sieur Guimoneau, qui sortait du séminaire, et qui se chargea sans scrupule d'un bénéfice qui ne vaquait, ni de droit, ni de fait. Mr Ruffin, forcé de laisser entre les mains d'un usurpateur un troupeau dont il ne cessa jamais comme pasteur légitime d'offrir à Dieu les besoins, se retira chez les chanoines de Liége, où il enseigna la théologie; ensuite il se retira auprès du père Quesnel qui pria le Père

Gran, ~~Gerecam~~prevôt, c'est à dire le premier superieur des prêtres de l'oratoire Wallons qui font partie de la congrégation de l'oratoire de France, de le recevoir; ce qu'il fit à Thuin. Il prit alors le nom de Père Denis, qu'il porta jusqu'à sa mort. Ses lumières et sa piété le firent bientôt choisir pour directeur de l'institution de Mons; mais les affaires de la constitution l'obligèrent ~~bientôt~~ encore de changer de retraite et de séjourner successivement à Douai, ~~et~~ à Bruxelles à Tournay et peut être ailleurs. Des pays bas le Père Denis revint en france dans le séminaire de l'oratoire de Laon en 1718. D'où il fut chassé avec nombre d'honnêtes gens en 1722 par Mr de St Aubin, aujourd'hui archevêque de Cambrai. Ce prélat

ne voulut pas faire son entrée dans son évêché que les Pères Tournière supérieur, et Denis ne fussent sortis du ~~séd~~ séminaire. Il se retira ensuite à Troyes dans la maison du St Esprit des prêtres de l'oratoire. Il avait appelé et réappelé de la Bulle Unigenitus, et son nom se trouve en conséquence dans la première des ~~bu~~ listes imprimées des Réappelants de province. A Troyes il souscrivit la lettre du 10 Avril 1728 par laquelle un gd nombre d'ecclésiastiques réguliers et séculiers s'unissaient au généreux témoignage de Mr Bossuet, leur évêque venait de rendre à l'innocence et à l'orthodoxie de Mr de Senez contre le brigandage d'Embrun. Le père Denis était si estimé qu'on le députa 2 fois aux assemblées de sa congrégation. Mais il en fut toujours exclus par les ordres de ~~la~~ la Cour, ainsi que les autres réappelants. Sur la fin de ses jours il vint à Paris avec la permission du Père de la Tour, supérieur général et se trouva réduit à se cacher. Il était tantôt à Paris, tantôt à la campagne, toujours souffrant et toujours tranquille, toujours traversé et toujours content. Il mourut enfin dans un petit appartement au faubourg St Jacques.

82 — il termina par une ste mort une vie
très occupée et très édifiante malgré
Nicolas Marie — les perpétuelles agitations où son gd zele
Ruffin — pour la vérité l'a exposé, très saintement
uniforme. (Nouvell ecclesiastique au
3. — 16 Juin 1736)

## Ouvrages

I — Exhortations à la lecture de l'Ecriture ste surtout à celle du nouveau testament. Cet ouvrage avait été entrepris pour servir de préface au nouveau testament de Mr Huré mais ayant été trouvé trop long il a été imprimé séparement à Amsterdam sous les yeux du P Quesnel, qui le crut de M Le gros, chanoine de Rheims 1718 in 12. Il est daté du 1er fev. 1717 et contient 80 pages (Voyez à la page suivante (1))

II — Traités de la volonté antécédente et de la grâce ~~[illegible]~~ efficace composés l'an 1714 M Petitpied les intitula memoires pour servir à la defense de la grâce de N S J C. publiés à l'occasion de la bulle Constitution Unigenitus qui obscurcit sur ce point la foi et la doctrine

de l'Eglise je ne sais s'ils ont été imprimés

III Des Mémoires sur le témoignage de la vérité

IV Dissertation sur Grégoire de Rimini

il est certain qu'il a beaucoup écrit sur des matières théologiques et nous savons, dit l'auteur des nouvelles ecclésiastiques, qu'il a laissé la réputation d'un bon connaisseur et d'un grand théologien

(1) A tout le dessein de cette exhortation est 1° d'exciter les fidèles à la lecture du nouveau testament en expliquant quelques unes des vérités capitales de notre Ste religion sur toutes celles qui nous intéressent davantage et qui en sont comme l'âme et la vie

4 2° de faire voir avec quelles grandes dispositions nous devons nous porter à cette sainte lecture de l'Ecrit. Ste, puisque autrefois elle y excitait même les païens

3° De montrer que l'Eglise est infiniment éloignée d'interdire aux fidèles la lecture de l'Ecrit. Ste puisque autrefois elle y excitait même les païens.

4° par une suite ~~regulière~~ comme necessaire il fau

voir que cette lecture était encore moins défendue aux catéchumènes et aux néophytes ; par conséquent que l'Eglise ouvrait le trésor des divines écritures à tous les hommes, mais surtout aux fidèles qui ont un droit particulier à cette Ste lecture et spécialement à celle du nouveau testament